

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
DU
BOUCHET-MONT-CHARVIN**

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 10

Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Patrick DEHONDT, Sébastien DRION, Franck PACCARD, François THABUIS, Mireille TISSOT-ROSSET et Denis ZUCCONE.

Absents et excusés : Laurent GEVAUX, Vincent PASQUIER et François THABUIS.

Vincent PASQUIER a donné pouvoir à Monique BARDET.

François THABUIS a donné pouvoir à Mireille TISSOT-ROSET.

Sébastien DRION a été nommé secrétaire de séance.

Objet : COUPES AFFOUAGERES 2024. DEL_06202024

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'une coupe d'épicéas secs peut être exploitée pour l'affouage dans la parcelle Y, lieu-dit « Le Pré - La Greubaz ». L'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale est sollicité pour procéder à la délivrance de ces bois. La valeur du lot est estimée à un montant de 400 euros.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **DEMANDE** la délivrance à la commune de 50 m3 d'épicéas secs ;
- **DECIDE** que ces bois seront partagés en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux et domestiques ;
- **DECIDE** que l'exploitation sera réalisée par un professionnel, à savoir Monsieur Sébastien ROUSSELLE ;
- **DECIDE** que l'exploitation de la coupe soit réalisée sous la garantie de trois habitants solvables choisis par le Conseil Municipal à savoir :
 - Mr THIAFFEY-RENCOREL Jérôme ;
 - Mr PACCARD Franck ;
 - Mr ZUCCONE Denis.

Soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du code forestier.

- **FIXE** le prix de l'affouage à 20 €/m3 ;
- **FIXE** le délai d'enlèvement de chaque affouage au 15 septembre 2024.

Le vingt et un juin deux mille vingt-quatre,

Le Maire,
Franck PACCARD.



A blue circular official stamp of the Mairie du Bouchet-Mont-Charvin is partially obscured by a large, bold black signature.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien DRION.



A large, bold black signature of Sébastien Drion.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa télétransmission en Préfecture le 27/06/2024
- de sa publication le 27/06/2024

Le Maire,
Franck PACCARD.



A blue circular official stamp of the Mairie du Bouchet-Mont-Charvin is partially obscured by a large, bold black signature.